

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : convention avec le centre culturel Amzer Nevez

Rapporteur : Josick ALLOT

La ville de Ploemeur souhaite conforter le soutien apporté au centre culturel Amzer Nevez, implanté sur son territoire, et valider les nouvelles orientations définies dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Cette convention multipartenariale concerne les partenaires institutionnels suivants : l'Etat via la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), le conseil régional de Bretagne, et le conseil général du Morbihan.

Objectif de la convention

Le centre culturel Amzer Nevez s'engage à développer un projet artistique et culturel dont les axes principaux sont :

- Poursuivre et conforter le soutien aux activités des associations culturelles adhérentes et notamment l'accueil des fédérations B.A.S. et Warl'heur pour leurs formations et leurs activités;
- Poursuivre et conforter les activités d'enseignement de la musique, de la danse, de la langue bretonnes ;
- Développer une politique de soutien à la création et à la diffusion.

Engagement de la ville

L'aide de la ville pour cette contractualisation pourrait être la suivante :

- ◆ Subvention annuelle 2000 € ;
- ◆ Participation de la ville pour les élèves ploemeurois fréquentant l'établissement soit environ 1000 € (montant variable en fonction du nombre d'enfants inscrits) ;
- ◆ Apport technique (tonte des pelouses, balayage, parking...).

La subvention s'effectue en un seul versement, à la fin du premier trimestre de l'exercice en cours et ce pour les années 2009, 2010 et 2011.

Le montant sera ré-étudié chaque année lors du vote du budget en conseil municipal.

Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature. Au plus tard 3 mois avant son expiration, les parties signataires devront se faire connaître mutuellement leurs intentions en ce qui concerne son arrêt ou son renouvellement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition de conventionnement à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR